

La Croix

IN HOC SIGNO VINCES

33, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

Belle de Poste 2175

Journal Catholique et Indépendant publié à Montréal

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, AGRICULTURE, ETC.

Téléphone :

Bell Est 2281

Afin de faciliter la propagande de la Croix nous avons établi des conditions spéciales en faveur de nouveaux abonnés seulement :

3 abonnements de 1 an \$4
5 " " 6
10 " " 10

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.

LÉON XIII.

UNE LETTRE

DE

S. G. Mgr Bruchési

L'HON. FITZPATRICK

AU SUJET DE

L'observance du dimanche

Le projet de loi de l'hon. Fitzpatrick, sur l'observance du dimanche, qui n'est sur la table des Communes que depuis hier, a déjà fait couler beaucoup trop d'encre par les journalistes canadiens-français du Canada et de la Nouvelle-Angleterre.

Trompés par les commentaires follement fantaisistes que certaines feuilles de Montréal, entre autres la "Patrie", ont faits sur ce bill, la plupart ont enfourché, comme M. Tarte, chacun leur rossinante, et, après lui, à l'exemple de don Quichotte, ils sont partis en guerre contre des moulins à vent.

La "Patrie" avait crié : Il sera défendu à nos pauvres ouvriers de respirer l'air le dimanche ! Et tous ces journalistes de répéter en chœur : il sera défendu à nos pauvres ouvriers de respirer l'air le dimanche ! Et l'échevin Mercier, au Conseil de Ville de Montréal, aussi don Quichotte que tous les autres don Quichottes, de crier à son tour : il sera défendu aux pauvres ouvriers de respirer l'air le dimanche ! Et le Conseil de Ville tout entier — ça devient une vraie épidémie — de monter lui aussi sur une autre rossinante pour se mettre en campagne.

Que ces scènes font pitié ! Seule, la Croix est venue tout d'abord à l'encontre de ce torrent de don Quichottes. Seul nous avons osé dire que le principe du projet de loi Fitzpatrick était bon.

Et il paraît, maintenant, que, même si ce bill devenait loi, les pauvres ouvriers pourront respirer l'air le dimanche comme par le passé !

Il y en a tous les jours des gogos qui tombent des nues !...

Nous avons publié dans notre dernière édition le texte de ce projet de loi. Tous nos lecteurs ont pu constater eux-mêmes que le transport des voyageurs sera permis le dimanche, comme il l'est aujourd'hui. Chacun pourra aller, comme aujourd'hui, où il le voudra, par chemin de fer, par bateau ou par tout autre moyen de transport. Mais les "excursions" qui occasionnent presque toujours les désordres les plus graves, seront prohibées. Les honnêtes gens ne s'en plaindront pas.

Et qui regrettera de voir les théâtres fermés le jour du Seigneur ? Ces boutiques de corrup-

tion n'ont-elles pas assez de six jours par semaine pour offenser le bon Dieu !

On a dit qu'il fallait laisser le peuple s'amuser ce jour-là.

Qui l'en empêchera ? Ce ne sera certes pas la loi Fitzpatrick. Tout le monde pourra, comme jadis, se livrer aux jeux sportifs ou athlétiques, pourvu qu'il n'y ait pas de prix d'admission exigé pour aller à ces jeux.

Là chasse, la pêche, tous les amusements ou délassements honnêtes seront, comme dans le passé, permis le dimanche.

Il faut être vraiment don Quichotte pour déblatérer contre cette loi comme l'on le fait.

D'ailleurs, voici une lettre de Sa Grandeur Mgr Bruchési, adressée à l'hon. Fitzpatrick, qui devrait couper court à tous les commentaires, à tous les discours, à tous les cancan ridicules et insensés que nous entendons dire ou que nous lisons au sujet du principe de ce projet de loi !

JOSEPH BÉGIN

Montréal, le 23 mars 1906.

A l'hon. M. Chas Fitzpatrick,

Ministre de la Justice,

Ottawa.

Monsieur le Ministre,

Pour me rendre à votre désir, je viens vous exprimer mon sentiment au sujet de votre projet de loi sur l'observance du dimanche.

Tout d'abord, je m'empresse de vous dire que j'approuve le bill dans son principe et dans la plupart de ses dispositions.

A l'encontre de ce qui a été écrit dans plusieurs journaux, je suis d'avis que le gouvernement a le pouvoir et le devoir de légiférer en cette matière. En le faisant, il ne s'immisce nullement dans les affaires de la conscience et de la religion ; il n'agit pas contre la liberté des cultes telle que reconnue au Canada ; il ne fait que prêter son concours au maintien d'une pratique commune à tous les Chrétiens. Notre pays est véritablement chrétien et nos gouvernants doivent en tenir compte dans la législation. S'il fallait accepter certaines assertions qu'on a prétendu émettre au nom de la liberté de conscience, il s'en suivrait que le pouvoir civil devrait s'abstenir de toute loi sur l'observance du dimanche, qu'il n'aurait pas le droit de prohiber pour ce jour-là aucun commerce, aucun travail. Il peut bien se trouver dans notre pays quelques personnes qui en viennent résolument à cette conclusion ; mais n'est-ce pas que la presque totalité de nos concitoyens admettent qu'une législation sur ce point est nécessaire ? J'admets que le projet de loi présenté au parlement est peut-être sévère sur quelques points ; mais il faut considérer aussi qu'il y a des abus très graves à réprimer, qu'il est grandement temps d'agir. Sans une législation précise et ferme notre Canada sera avant longtemps

comme plusieurs pays d'Europe ; on n'y trouvera aucun vestige du respect que l'on doit au jour du Seigneur.

Votre projet de loi pourrait être mitigé peut-être dans quelques-unes de ses clauses ; mais dans ses grandes lignes il me paraît donner la note juste. Pour ma part, je me suis cru obligé de prohiber à mes diocésains plusieurs des choses que le bill défend : vous avez pu le constater par ma dernière circulaire, que je vous ai fait adresser.

Je trouve tout à fait dans l'ordre que l'on empêche, le dimanche, tout trafic, toute vente, à moins qu'il ne s'agisse de choses que requièrent LES NECESSITES DE LA VIE. Il en est de même de la circulation des trains de fret lorsqu'ils ne sont pas d'une réelle nécessité.

Quant aux convois et bateaux pour le transport des voyageurs, ils devraient être moins nombreux sans doute le dimanche que la semaine ; mais je ne demanderais pas qu'ils soient supprimés. Car il importe de laisser à nos populations et, en particulier, à la classe ouvrière, la faculté de sortir des villes et de faire les voyages qu'elles ne pourraient pas se permettre un autre jour. Ce à quoi, cependant, je suis absolument opposé, ce sont LES EXCURSIONS PUBLIQUES ORGANISEES dans un but de lucre et d'amusement. L'expérience a démontré que ces excursions sont l'occasion de désordres et d'abus déplorables.

J'approuve entièrement les clauses du bill qui prohibent les représentations théâtrales, séances, concerts, tournois donnés comme spectacles publics et payants.

Sans doute, les détails du projet de loi peuvent être l'objet de discussions ; il peut être opportun de préciser certains points de manière à ce qu'il soit bien compris, par exemple, qu'on ne défend pas d'aller "prendre l'air frais à la campagne", d'aller paisiblement à la pêche ou à la chasse, de se délasser par d'autres amusements honnêtes. Mais, encore une fois, je trouve qu'une loi sur l'observance du dimanche est tout à fait opportune et je fais des vœux pour qu'elle soit votée par le parlement.

Quand vous viendrez à Montréal, je serai heureux d'en causer avec vous.

Agréez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments très sincèrement dévoués.

PAUL,

Archevêque de Montréal.

—:—

Le volume du soleil est de 1,300,000 fois celui de la terre ; il est éloigné d'elle de 37,000,000 de lieues ; sa lumière prend 8 minutes et 13 secondes pour venir à nous, et celle de l'étoile la plus rapprochée met au delà de 7 ans à nous arriver quoiqu'elle fasse 75,000 lieues à la seconde.

NAIF ÉTONNEMENT

Ce qu'il y a de plus étonnant c'est de rencontrer des hommes, intelligents d'ailleurs, qui s'étonnent qu'on les soupçonne de n'être pas bons catholiques, quand, sur une question aussi grave que celle de l'éducation, ils ne cessent de défendre de toutes leurs forces des projets de loi diamétralement opposés aux enseignements et aux directions que nous donne l'Eglise par le Pape.

Leur étonnement est bien naïf. On connaît l'arbre à ses fruits ; on connaît l'homme à ses actes. Quand ses paroles et ses actes sont conformes à l'enseignement de la sainte Eglise, on dit : voilà un bon catholique ; sinon...

Aujourd'hui le premier venu ignorant complètement les enseignements de la sainte Eglise, ignorant même ce qu'est l'Eglise, la place qu'elle occupe dans le monde et la sublime mission qu'elle a à remplir, se croit autorisé à parler d'éducation d'études classiques de programmes, et de livres scolaires ; aussi que de sottises on débite là-dessus.

Que veulent tous ces donneurs de conseils modernes, ces réformateurs du jour ? Tout simplement dépouiller, au profit de l'Etat, les parents chrétiens du droit naturel qu'ils ont d'élever et de faire élever leurs enfants par l'Eglise, puis dépouiller celle-ci du droit divin d'élever la jeunesse dans les vérités de la foi et dans les préceptes de la morale.

L'Etat professe une sollicitude inexplicable pour les enfants ; il réclame pour lui le droit de les élever ; or jamais erreur n'a été plus pernicieuse ni plus spacieuse. On pourrait l'expliquer chez des païens, on ne l'explique pas chez des chrétiens !

Des catholiques devraient avoir des idées plus claires à ce sujet, sinon ils laissent planer sur leur compte des soupçons fort désagréables : mais à qui la faute ? Ils n'ont pas à s'étonner ni à se plaindre.

Dans sa constitution *Romanas Pontifices* du 8 mai 1881, Léon XIII s'exprime avec autant de clarté que d'énergie touchant le caractère essentiellement chrétien que doivent avoir nos écoles. Parlant des écoles élémentaires, il dit :

"La charge d'enseigner est un ministère des plus sacrés—*sanctissimum docendi ministerium*; et ces écoles se rangent à côté des lieux de piété.

"Leur nom même indique leur but ; elles ont été fondées pour apprendre à la jeunesse les premiers éléments des lettres et les premières vertus de la foi ainsi que les préceptes de la morale ; éducation nécessaire en tout temps et en tous lieux, dans tous les états et qui a autant d'influence sur le salut de l'humanité entière que sur le salut de chaque individu. C'est un effet de l'éducation reçue dans l'enfance que dépend le plus souvent la conduite que l'on tient pendant le reste de la vie."

Pie IX dans les lignes suivantes a montré ce que l'on doit avant tout demander aux maîtres d'école :

"Dans ces écoles, dit-il, (dans les écoles élémentaires) il faut que tous les enfants des classes populaires, dès la plus tendre enfance, reçoivent une connaissance sérieuse des mystères et des commandements de notre sainte religion, et soient formés avec soin à la piété, à l'honnêteté des moeurs, à la vie chrétienne comme à la vie civile ; dans ces écoles, c'est surtout l'étude de la religion qui doit dominer et tenir le premier rang dans l'éducation, de telle sorte que les autres connaissances que la jeunesse y reçoit paraissent n'être que des accessoires." — (*Lettre à l'archevêque de Fribourg*, 8 juillet 1864).

Nous voilà loin des théories de l'Etat enseignant et des éducateurs à la mode des loges.

Il n'y a que l'Eglise de Dieu qui ait le pouvoir et le droit de faire l'éducation de l'enfance. Aucun homme au monde, s'il n'a pas reçu cette mission de l'Eglise, par cela seul qu'il est versé dans les sciences, ne peut s'arroger ce pouvoir ou ce droit. Il peut connaître le cours des astres, la vertu des plantes, la puissance de la chimie, les lois de l'électricité, mais, parents chrétiens, je vous le demande, qu'est-ce que cela pourra faire au bonheur de vos enfants qui avec ce bagage de connaissances seront peut-être des blasphémateurs, des voleurs, des méchants, des abandonnés de Dieu !

L'Eglise seule a reçu le droit d'enseigner toutes les nations et de leur apprendre toute vérité ; on ne saurait trop le répéter. Ce droit de l'Eglise les gouvernements catholiques doivent le respecter, sinon, ils font l'oeuvre néfaste des ennemis de l'Eglise.

L'abbé G. DUGAS, Ptre.

—:—

Les collèges des fou...les

Ce que M. Tarte écrit sur l'éducation primaire est bien de nature à agacer les nerfs des gens de bon sens et à leur faire perdre patience jusqu'à échapper des gros mots.

Il se plaint d'avoir été traité de grosse bête, dans une lettre anonyme venant de Québec ! et cela simplement parce qu'il demande sans cesse des réformes dans l'éducation primaire.

Je n'approuve pas l'emploi d'un langage grossier ; on peut fort bien dire à un homme ses vérités en termes convenables ; mais pour montrer à M. Tarte combien quelquefois il se rend ridicule, je vais lui demander ce qu'il entend par *Collège des foules* ?

"Les écoles élémentaires, dit-il, doivent être les Collèges des foules." — (*Patrie* du 15 mars., page 4, col. 1.)

Qu'est-ce que cela veut dire ? Une école élémentaire, collège des foules !... Appelez ces écoles comme vous voudrez, vous n'en changerez pas la nature, et votre définition restera une définition creuse.

Une école élémentaire est une institution où l'on enseigne à de tout petits enfants les premiers éléments des lettres; c'est une maison plus souvent très modeste que superbe, où des écoliers de 5 à 10 ans viennent apprendre à lire et à faire un peu de calcul. Les plus jeunes, en arrivant, apprennent les lettres de l'alphabet: a, b, c. Après quelques mois on les fait épeler et assembler les syllabes. Vous avez dû passer par là vous-même, M. Tarte, car vous n'êtes pas venu au monde tout outillé! Quelques-uns n'arrivent à pouvoir lire un peu qu'après un an de tâtonnement.

Un jour, un évêque missionnaire au N.-O. demandait à un instituteur: Monsieur, que faites-vous de mon Pèpin? Ah! Monseigneur, ne m'en parlez pas; il y a quatre mois qu'il est à ses lettres, et il ne distingue pas encore le c du e. Appelez les écoles élémentaires: *collèges des fous*, ça ne changera pas la chose et les enfants n'y auront pas plus d'envergure d'esprit pour cela.

Quand une fois l'élève sait passablement lire, on lui enseigne, l'écriture en commençant par les bâtons llll, puis un peu de grammaire, d'arithmétique et l'histoire, enfin du catéchisme, car en fait d'*outillage* rien ne remplace la connaissance de la religion pour les combats de l'avenir. Il faut avant tout que l'homme sache qu'il est sur la terre pour connaître Dieu, l'aimer et le servir, afin d'obtenir la vie éternelle.

Dans les écoles élémentaires—*collèges des fous*—on ne fait ni un cours complet de littérature, ni des mathématiques transcendantes.

Les enfants d'aujourd'hui, M. Tarte, n'ont pas plus d'esprit que ceux de notre temps. Or, de notre temps, les enfants dans le cours de cinq ou six ans n'ont jamais pu acquérir plus de connaissances que ceux d'aujourd'hui, par la raison toute simple que dans une cruche d'un pot on ne saurait y mettre un gallon d'eau.

Vous êtes ridicule, M. Tarte, avec votre chanson d'outillage. Vous nous agacez les nerfs. Votre prétendu progrès du siècle a-t-il donc eu pour effet de fortifier les lobes du cerveau et de donner aux hommes plus d'intelligence? Le contraire semblerait prouvé. Les fortes intelligences deviennent de plus en plus rares, et les asiles d'aliénés ont besoin d'être agrandis tous les jours, à cause du nombre effrayant de fous qui vivent librement. Qui sait si nos prêcheurs de réformes ne sont pas des maniaques en route pour Saint-Jean-de-Dieu qui, peut-être, sera avant longtemps le *collège des fous*...les, des Timothés et des Citrouillards?

Vous voulez que l'on ajoute au programme des écoles élémentaires déjà assez chargé, la connaissance des règles de l'hygiène, l'enseignement des travaux domestiques, d'un métier, etc., etc.

Dites donc! quels travaux domestiques voulez-vous qu'on enseigne dans une école élémentaire dirigée par une jeune fille? Sera-ce le labour? l'art de creuser des fossés, de faire des clôtures? la manière de faire boire les veaux et de faire couvrir les poules?... Tout cela est du domaine de la ferme.

Tenez! voulez-vous que je vous dise net ma façon de penser? Vous ne savez pas ce que vous dites!

Souvenez-vous donc que vous avez passé par ces petites écoles que vous méprisez tant et que c'est là que vous avez pris les premières chevilles de votre *outillage* qui est passablement complet à votre point

de vue. Vous tirez votre épingle du jeu. Vous êtes habile dans la comptabilité: preuve qu'on arrive, passablement à faire son chemin par la pratique des "*affaires sont les affaires*" et par le dictionnaire!

UN AMI.

L'incident Laurier-Bourassa

Au sujet du massacre des Juifs en Russie

Nous avons dit, dans la *Croix* du 24 mars, quelques mots au sujet de cet incident qui a permis à Sir Wilfrid Laurier de faire montre d'une tendresse vraiment édifiaante à l'égard des fils d'Israël, mais nous croyons devoir y revenir en citant textuellement presque tout le petit discours larmoyant que le premier ministre a cru devoir faire en cette occurrence, et la réplique que lui a donnée M. Bourassa.

M. A. C. MacDonell, député de Toronto-Sud, venait de présenter à la chambre la motion suivante:

"Attendu que pendant le régime de terreur qui a régné récemment dans plusieurs parties de la Russie, un nombre considérable d'hommes, de femmes et d'enfants de race juive sans défense ont été massacrés de la manière la plus brutale et la plus inhumaine;

"Qu'aucun effort raisonnable ne paraît avoir été tenté pour empêcher ces atrocités que leurs auteurs ont la pleine liberté de poursuivre;

"Que le Parlement du Canada, exprimant le sentiment du peuple canadien sans distinction de race, de croyance ou de parti, déplore ce massacre odieux et inhumain des Juifs russes et affirme que ces atrocités sont une honte pour la civilisation du vingtième siècle;

"Que cette résolution soit adressée, par l'entremise de Son Excellence le Gouverneur Général au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, afin que Sa Majesté soit informée des sentiments de ses sujets canadiens à ce sujet, et que des mesures soient prises à cette fin suivant que les aviseurs de Sa Majesté le jugeront à propos".

SIR WILFRID LAURIER: Je n'ai certes aucune raison de critiquer rien de ce qu'a dit l'honorable député préopinant (M. Macdonell), non plus que les motifs qui l'ont engagé à présenter cette motion à la Chambre. *Nos concitoyens de race juive méritent tous les éloges qu'il leur a faits. Ils sont industrieux, ils sont paisibles, ils sont frugaux, ils sont dans toute la force du mot de respectables citoyens du Canada.* Nous avons lieu de croire que leur caractère est le même en Russie qu'il est ici, mais, quels que soient leurs défauts ou leurs qualités comme citoyens de l'empire de Russie, on ne saurait justifier le traitement cruel dont ils ont été jetés.

"Les événements qui se sont déroulés en Russie doivent faire naître des sentiments d'horreur dans la poitrine de tout homme civilisé.

"Toutefois, je dois appeler l'attention de l'honorable député et de la Chambre sur ce point: Convient-il à ce Parlement d'adopter cette résolution. Dans les réunions publiques — *j'ai moi-même assisté à l'une d'elles* — les citoyens du Canada ont adopté des résolutions dans le même sens, et cette démarche est des plus correctes. Il est bon que tous les habitants de ce libre pays donnent cours à ces sentiments d'horreur pour que la multiplicité et l'unanimité de ces manifestations exercent une certaine influence auprès du gouvernement russe et l'engagent à protéger la vie des citoyens. C'est un acte qu'il est du de-

voir de tout Canadien d'accomplir....."

"*Je le répète, j'approuve les intentions de l'honorable député. Il obéit à des sentiments d'humanité. Nous sympathisons tous avec lui.....*"

M. BOURASSA: Monsieur l'orateur, au cas que la présente motion subisse le sort qui a jadis été réservé à d'autres motions pour l'ajournement du débat je ne crois pas devoir laisser se terminer la discussion, sans exprimer quelques idées sensées, afin de purifier l'atmosphère de ce que j'appellerai *cette pitié fictive* qu'on a voulu faire naître en ce pays en faveur des Juifs. Inutile de dire que je n'obéis à aucun sentiment d'animosité contre ces derniers pas plus que le député de Toronto-sud (M. Macdonell) ne tient compte de l'influence que les électeurs israélites peuvent exercer dans la circonscription électorale. Je prends pour acquit que l'honorable député et moi nous exprimons sur ce sujet notre façon de penser.

"Je dirai, en passant, que la province de Québec a été la première dans l'empire britannique à reconnaître aux Juifs leurs droits de citoyenneté. A l'époque même où, en Angleterre, on niait ces droits à mes coreligionnaires et à ceux de l'honorable député, les catholiques canadiens-français de la province, de Québec adoptaient une loi — et, si une allusion personnelle m'est permise, je dirai que mon grand-père était l'auteur de cette loi — afin de donner aux Juifs de la province la jouissance des droits civils avant que l'Angleterre ou toute autre partie de l'empire en eût fait autant. Mais, si avant même de prendre place au rang des autonomes, nous entreprenons de discuter les problèmes internationaux et si nous assumons la formidable responsabilité de conseiller toutes les nations du globe quant à la régie de leurs affaires intérieures, il nous faudra avoir soin d'étudier un peu les questions qui feront des résolutions que nous adopterons; autrement, nous courrons le risque de nous laisser entraîner trop loin. Ainsi, on pourrait nous engager à adopter des résolutions blâmant la barbare pratique du lynchage en usage aux Etats-Unis en temps de paix et lorsque nulle révolution n'excuse le gouvernement américain qui ne la supprime pas. Nous pourrions également, de temps à autre, adopter des résolutions censurant la négligence criminelle du gouvernement turc qui n'empêche pas le massacre de milliers de chrétiens dans des pays où l'Angleterre, la France et d'autres puissances européennes ont le droit de faire sentir leur influence. En ce qui a trait aux Juifs russes, il serait peut-être sage d'user de prudence dans des manifestations de sympathie, vu qu'il est bien établi et admis par les correspondants les plus prudents des journaux anglais que les Juifs ont été les instigateurs de la plupart des désordres qui ont eu lieu en Russie, qu'une grande partie des deniers prélevés par souscription dans les pays étrangers en faveur des Juifs russes a réellement servi à acheter des armes à feu et des munitions pour les révolutionnaires.

"Par conséquent, nous pourrions embarrasser le gouvernement anglais dont l'honorable député de Toronto est un partisan loyal j'imagine, si nous adoptions une résolution priant le parlement d'Angleterre d'exprimer sa sympathie pour des gens qui, après avoir pris une part active à la révolution en Russie,

en sont aujourd'hui jusqu'à un certain point les victimes. C'est un fait notoire, que le "Times" de Londres, a rappelé que les chrétiens se sont livrés à des massacres dans certaines villes russes parce que les Juifs avaient ourdi un complot dans le dessein de les exterminer.

"Je n'entreprendrai pas une longue dissertation historique sur la philanthropie des Juifs. Certes, quelques-unes des persécutions qu'ils ont essuyées pour leur croyance religieuse m'inspirent de la compassion pour eux, mais, ainsi que l'a déclaré à maintes reprises l'un des plus célèbres écrivains anglais, M. Goldwin Smith, le sentiment de haine à l'égard des Juifs, non-seulement en Russie, mais dans d'autres pays, ne provient pas des préjugés nationaux ou religieux mais de ce qu'ils ne s'assimilent pas à la population du pays où ils vivent. Ils ne deviennent citoyens d'un pays qu'à cause des avantages qu'ils pourront retirer, afin de s'enrichir tout en contribuant le moins possible au progrès du pays.

"Il est parfaitement reconnu que les Juifs ne cherchent pas à devenir de grands propriétaires. En Russie, surtout, ils n'ont pas acquis d'immeubles, mais ils ont vécu et ils ont amassé des fortunes colossales, non seulement en extorquant l'argent du pauvre peuple, mais encore en suçant le sang de ses veines, à l'instar de ce personnage historique si bien dessiné, il y a plus de trois cents ans, par le poète le plus illustre qu'a produit l'Angleterre.

"Depuis des siècles, les paysans russes sont la proie des usuriers Juifs; il ne faut donc pas s'étonner si, maintenant, ils se montrent terribles dans leur représailles contre ces vampires.

"Pour ma part, j'estime qu'il serait ridicule pour ce Parlement d'adopter ce projet de résolution inspiré, je le crains, par des considérations locales d'un caractère politique, de décider un problème qui, depuis des années, depuis des siècles, préoccupe l'esprit des hommes d'Etat, non seulement de la Russie, mais encore d'un grand nombre d'autres pays, problème qui consiste à amener les Juifs à se plier aux exigences sociales du pays qu'ils habitent et à ne pas se servir exclusivement à leur avantage personnel de leur qualité de citoyens....

Et le député de Labelle ajoute que s'il nous appartient de prendre position dans le redressement des injustices dont souffrent les peuples, nous devrions commencer en faveur des habitants de certaines parties de l'empire.

"En effet, si nous voulons exprimer nos sympathies dans des matières semblables, que ces sentiments généreux se donnent cours d'abord en faveur des populations et des colonies britanniques où, sous la protection des lois anglaises, se perpétrent des actes semblables aux procédés dont on use envers des esclaves, un siècle après ce magnifique mouvement organisé par Wilberforce en vue de l'abolition de la traite des esclaves."

Que M. Laurier a un grand coeur! Il aime d'un amour égal, sinon sincère, les Canadiens-français et les Juifs. Pourvu que les à l'égard de personne, pourvu que uns et les autres lui donnent leur vote, les injustices que ceux-ci commettent à l'égard de ceux-là, il n'en a cure, ça ne le regarde pas!

JEAN LE CROISE.

QUEL EST LE MEILLEUR SYSTEME SCOLAIRE

En France, l'instruction est obligatoire depuis 1882. Voyez-en les résultats: Une moyenne de 5 p.c. d'enfants dans les campagnes; 10 p.c. dans les centres peuplés ne fréquentent aucune école et, chose plus grave, les 90 centièmes fréquentent d'une manière tout à fait insuffisante.

En Belgique, l'instruction est libre. Voyez: La proportion des miliciens qui ne savaient pas lire et écrire était en 1870, de 29,21 p.c. Elle est descendue à 21,66 p.c. en 1880, 15,92 p.c. en 1890, à 12,01 p.c. en 1900, à 10,68 p.c. en 1905, et maintenant elle est de 7,89 p.c.

En France, sur 62 miliciens de la région du Nord, 17 sont totalement illettrés, soit 27,42 p.c.

La réponse à notre question, nous la trouvons dans ces très éloquentes statistiques.

PETITES STATISTIQUES

Les plus grands tremblements de terre qu'on ait ressentis en Canada sont ceux de 1869, 1860, 1771, 1755, 1663, 1658, 1638. Celui de 1663 est resté célèbre dans l'histoire de la Nouvelle-France.

Le rayon moyen de la terre est de 6,366,705 mètres, et sa surface de 5,094,321 myriamètres carrés. La plus grande élévation à la surface de la terre est de 7,800 mètres, et la plus grande profondeur de 8,000 mètres. La profondeur moyenne des mers est de 4,800 mètres.

On a calculé que le genre humain comprend à peu près un milliard d'individus parlant 3,064 langues connues, professant 1,100 religions distinctes; la durée moyenne de la vie est de 33 ans et 6 mois; 1 sur 1000 atteint 100 ans; et la population du globe augmente de 1/227 par année.

58 millions d'individus parlent le français; 80 l'allemand; 85 le russe; 116 l'anglais; et 369 millions le chinois.

LECTEUR.

A L'IMMACULEE-CONCEPTION

Une belle séance dramatique réunissait un auditoire d'élite à la salle de l'Immaculée-Conception, le jeudi soir, 22 mars. On y représentait pour la seconde fois, la série des trois tableaux si étonnants de Louis XVII, du Père V. Delaporte. Exécution, costumes, déclamations, tout a été une agréable surprise pour les amateurs. Car il faut savoir que le drame était interprété par des enfants. Les élèves du collège St-François-Xavier ont donné la mesure de ce que peuvent les enfants lorsqu'ils sont habilement dirigés.

L'émotion dans la salle a été plus d'une fois à son comble, et bien des larmes ont coulé. Tous les acteurs ont bien rendu leurs rôles. Mais le petit G. Morel mérite de grands éloges, pour le naturel et la vérité du jeu avec lequel il a interprété Louis XVII. Félicitations aussi à M. A. St Maurice dans son rôle de Louis XVI.

M. J. Melançon a mis la note de gaieté dans les intermèdes. Des larmes de la sympathie et de la douleur, les auditeurs sont passés aux larmes du fou rire quand ils eurent bien constaté que les 1200 âmes de Brive-la-Gaillarde n'ont jamais pu trouver de bancs pour s'asseoir, et qu'une obsession, quand elle vous entre dans la tête, est capable de conduire son homme à la folie. Une belle déclamation de M. P. Marion, sur le drapeau, mérite tous les éloges pour la netteté et la chaleur de la diction.

"Vous avez fait de grandes choses, mais il faut bien avouer que vous n'avez pas encore réussi à faire un brin d'herbe."

JULES LEMAÎTRE à Berthelot.

Persécution et Violences EN FRANCE

LES INVENTAIRES

Le gouvernement français ne s'attendait évidemment pas à ce que les catholiques feraient une aussi énergique résistance contre les inventaires opérés par ses agents.

Les détails de cette lutte corps à corps entre les fils de l'Eglise, d'un côté, et les fils de la VEUVE de l'autre, sont très intéressants à lire. Nous continuerons donc à en donner connaissance à nos lecteurs.

HORREURS A SAINT-JEAN DE PARIS

Dès 5 heures du matin, la foule arrive dans l'église de la rue Charlot où les catholiques, groupés par centaines — dont 150 hommes — sont résolus à faire bravement leur devoir.

A 8 heures, quelques agents en civil arrivent suivis d'une foule d'agents en uniforme.

150 individus en civil, sans sommations préalables et sans que rien puisse indiquer qu'ils appartiennent à la police, s'élançant à l'intérieur de l'église. A coups de pieds et de poings, ils refoulent les fidèles. Plusieurs sont renversés et portent encore la trace de coups furieux.

L'un de ces policiers en civil s'empara de la scie dont était porteur le serrurier qui accompagnait la troupe.

M. le curé avait dit en chaire et fait afficher que l'inspecteur des domaines pourrait entrer "seul" dans l'église et qu'il répondait de sa personne. Aussi, dès que la police eut envahi l'église, M. le curé protesta contre l'invasion des agents entrés sans qu'ils soient légitimés.

L'entrée des policiers a pour effet de surexciter la foule. M. le curé est renversé, un agent lui lance à la tête une chaise qu'heureusement, une brave femme écartere.

Un jeune homme qui tentait de s'opposer à cette invasion eut la peau de la tête en partie arrachée et l'os du crâne entamé par les dents de la scie.

Le même policier, d'un coup de son instrument, a emporté deux doigts de la main d'un ouvrier qui se trouvait dans l'église.

Un autre fidèle a eu les chairs du bras tailladées à trois endroits.

L'un des vicaires, un vénérable prêtre à cheveux blancs, qui tentait de calmer ces égarés, est jeté à terre par un brigadier, et la troupe lancée passa sur son corps, chargeant les fidèles qui se rassemblaient autour du chœur.

Un enfant, Henri Neveu, est arrêté ainsi qu'une dizaine de personnes. Ils passeront en correctionnelle.

L'administrateur, précédé de M. Toumy, nerveux, arrive enfin à la sacristie. M. le curé lit une superbe protestation ainsi que le président du Conseil de fabrique. Puis un serrurier force le coffre-fort vide dont on avait eu soin d'enlever auparavant la serrure de sûreté, remplacée par une serrure ordinaire. Croyant avoir affaire à un coffre-fort Fichet, le cambrioleur officiel crut de son devoir de mettre fort longtemps à le forcer.

A 9 heures tout était fini. Cependant, les fidèles sortaient de l'église, entre deux haies d'agents, en chantant des cantiques.

En outre des blessés signalés plus haut, une vingtaine de personnes ont reçu des contusions graves. Les agents ont procédé à 15 arrestations.

GLORIEUSE RESISTANCE

La "Libre Parole," de Paris, donne ces détails sur la résistance organisée aux environs du Puy.

Sur quarante-deux inventaires tentés, un seul a été opéré par surprise. Tous les autres ont été empêchés par la force.

A St-Haon, canton de Pradelles, la troupe a été repoussée deux

fois déjà par les défenseurs armés de barres de fer rougies au feu.

Toutes les troupes du Puy et la cavalerie de Saint-Etienne sont en route. Des cartouches à balles ont été distribuées aux gradés.

Les troupes du Puy sont parties pour Yssingeaux, où elles devront rallier les dragons de Saint-Etienne.

A Freycinet-Latour, les gendarmes ont été reçus à coups de fusil et poursuivis à coups de pierres. Ils ont échappé grâce à leurs chevaux.

Vendredi matin, une compagnie de ligne, quinze gendarmes et le commissaire se sont présentés à Allairac. Ils ont trouvé les abords de l'église protégés par des barricades formées de charriots et de poutres.

Dans les arbres, des gens sont montés avec des besaces pleines de cailloux. D'énormes tas de cailloux sont placés à portée de la main de cent hommes déterminés.

— Ça ne se passera pas ici comme à Champels, disent-ils. Si tu tires, nous, nous tirons !

Et ils montrent dix fusils de chasse chargés, appuyés contre les murs de l'église.

A dix heures, le commissaire et les gendarmes et les troupes se retirent lentement.

A Monastier, ils y cantonnent, en attendant les ordres.

A Champels, Allairac, Freycinet et dix autres communes, on considère que la guerre civile est ouverte. Les esprits sont surexcités au dernier point.

Le Siège d'une église

La Croix, de Paris, nous fait le récit suivant du siège de l'église Notre-Dames-des-Victoires, à Paris :

"L'église, si chère aux Parisiens, a été, cette nuit et ce matin, témoin d'une admirable manifestation de foi que ne vint troubler aucune note discordante. Depuis trois jours déjà elle était l'objet d'une surveillance vigilante de la part des fidèles et, chaque nuit, une centaine d'hommes s'y enfermaient prêts à repousser une agression inopinée.

Hier soir, dès 8 1/2 h, toutes les femmes qui se trouvaient dans l'église étaient invitées à sortir, mais beaucoup s'y refusèrent, voulant, elles aussi, participer à la veillée des armes.

A 9 heures, il restait environ 600 hommes parmi lesquels MM. Paul Lerolle et du Roscoat, députés, le duc de Parme, l'amiral Mathieu, le général Récamier, M. Jules Delahaye, les deux frères Cassagnac, l'abbé Fonsagrives avec un groupe d'étudiants du cercle Luxembourg, Jean Lerolle et plusieurs jeunes gens de la Jeunesse catholique.

Mais la majorité des défenseurs appartient à cette archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires qui compte des adhérents dans l'univers entier.

A 9 1/4 h, M. l'abbé Rataud, curé de la paroisse, prononce une brève allocution :

— Mes frères, dit-il en substance, vous êtes venus ici pour prier. Vous allez donc passer la nuit en adoration. Je vous recommande le calme et le sang-froid qui conviennent à des chrétiens. Pour le surplus, M. le président du Conseil de la fabrique vous donnera, demain matin, les instructions nécessaires.

La veillée commence par la récitation de la prière du soir, suivie bientôt de celle du chapelet. A minuit, un groupe de vaillants récite encore la prière de Madame Elisabeth; mais déjà la plupart des fidèles se sont endormis sous l'œil du Seigneur.

L'église présente à ce moment le coup d'œil le plus étrange et le plus pittoresque.

Des hommes, enveloppés dans leur pardessus, leur pelisse ou leur peau de bique, sont allongés dans les coins sombres, dans les confessionnaux; d'autres sommeillent dans les stalles, sur les chaises, cependant que des sentinelles gardent les portes avec une inlassable vigilance.

A 2 heures, les dormeurs secouent leur torpeur pour assister aux messes qui commencent à tous les autels. Il y a exactement 16 prêtres. Les messes sont terminées à 5 heures du matin.

Le président du Conseil de fabrique donne alors des instructions très précises pour la défense de l'église. Il demande aux hommes qui l'entourent de n'opposer aux envahisseurs qu'une

résistance passive et de ne se livrer à aucun acte de violence.

Dès 6 heures du matin des attroupements commencent à se former sur la place des Petits-Pères, et la police établit un service d'ordre. A 7 heures, il y a plusieurs milliers de manifestants ou de curieux. On crie sans interruption : "Liberté! liberté!"

A 7 h. 45, la grande porte de l'église s'ouvre, et M. l'abbé Rataud, entouré de son clergé, de son Conseil de fabrique et suivi des fidèles, se présente en haut des marches. Il est longuement acclamé par la foule.

Bientôt un remous se produit :

— Les voilà! les voilà!

C'est en effet l'agent du fisc qui fait son apparition escorté de M. Bouvier, commissaire divisionnaire, de M. Beaurain, commissaire de police du quartier du Mail, ceint de son écharpe, d'une vingtaine d'agents en civil et d'autant de gardiens de la paix en uniforme.

— Hou! Hou! les voleurs, crient des milliers de voix. Liberté! Liberté!

Le commissaire de police demande au curé s'il peut entrer.

— Oui, répond celui-ci, mais l'agent des domaines et vous seulement.

— Non, je veux pénétrer avec tous mes agents.

— Cela, je m'y oppose. Mais soyez tranquille, je réponds de la précieuse personne de celui que vous êtes chargé d'escorter. Personne ne le touchera.

Pendant cette brève conversation, une petite porte de la grille est restée ouverte. Sur un signal, les agents s'y précipitent en bousculant le suisse qui leur oppose une vive résistance. Mais lorsque les policiers sont maîtres de la grille et des marches, ils s'aperçoivent avec stupeur que le clergé et les fidèles sont rentrés dans le temple dont les portes se sont refermées.

Sous les huées de la foule qui grossit de minute en minute, M. Beaurain frappe trois fois à la porte et somme les défenseurs de l'ouvrir. N'obtenant aucune réponse, il se retire avec tous ses agents. Le suisse referme aussitôt la grille, les portes se rouvrent et les fidèles garnissent de nouveau les marches.

Puis, d'un beau geste, tous les genoux fléchissent et un superbe *Credo* retentit. La foule immense s'agenouille également dans les rues. C'est un spectacle admirable qui impressionne profondément les plus sceptiques.

Au chant du *Credo* succède celui du *Parce Domine*, du *Magnificat* et du cantique *Nous voulons Dieu!*

Les agents essayent de dégager la place. Ils n'y réussissent qu'au prix des plus grands efforts. La foule résiste, les femmes surtout sont acharnées et prétendent franchir les barrières pour pénétrer dans l'église. Ces manifestations — quelquefois violentes — durent jusqu'à 9 h. 1/2.

Pendant ce temps, les défenseurs sont de nouveau rentrés dans l'église. M. l'abbé Rataud les félicite de leur courage, de leur dévouement et de leur discipline, puis il donne lecture de la protestation qu'il devait faire entendre en cas d'inventaire.

Les défenseurs ont ensuite quitté l'église pour aller prendre un repos bien mérité. La foule les a longuement acclamés. Une centaine de jeunes gens sont venus les relever et prendre la garde de l'église.

Le clergé de la paroisse s'est réuni à la sacristie et, par l'organe du premier vicaire, a chaudement félicité le curé de l'énergie avec laquelle il avait défendu les droits de l'église.

M. l'abbé Rataud a répondu en disant combien l'admirable manifestation de foi dont il avait été témoin l'avait touché, consolé, encouragé et fortifié pour les épreuves futures.

L'assaut de la cathédrale de Nancy

L'inventaire devait avoir lieu le lendemain. M. Humbert, agent du gouvernement, en avait décidé ainsi :

Dès la veille, des délégués des différents groupes catholiques de Nancy se réunissaient au nombre de près de 200 à la cathédrale pour y passer la "veillée des armes."

Les portes de la cathédrale furent ouvertes à 5 h. 1/2. Des nombreux fidèles viennent peu à peu assister aux messes basses. A 7 heures, l'édifice était rempli.

Alors, 50 hussards viennent se poster rue Claude-Charles, devant l'hôtel des Postes. (C'est la réserve en cas où une charge (!) serait nécessaire.

Quelques minutes après, deux compagnies du 26^e arrivent par la rue Bailly. Elles viennent se ranger sur la place de la cathédrale, forment les faisceaux, battent la semelle et soufflent dans leurs mains.

A 7 h. 5, la police arrive. Il y a 50 agents environ.

Le commissaire fait tout d'abord évacuer le parvis où se trouvent les vaillants qui ont passé la nuit avec plusieurs prêtres.

On rentre dans la cathédrale et les portes sont fermées.

A l'extérieur, la foule se masse devant les cordons de troupe. Il y a plusieurs milliers de personnes.

A 8 heures, la grande porte de la cathédrale s'ouvre : Mgr Turinaz, évêque de Nancy, entouré des fabriciens et de plusieurs centaines de catholiques, s'avance devant le grand portail jusqu'à la première marche des escaliers. Aussitôt dans la foule éclatent plusieurs cris de : "Vive la liberté! Vive Monseigneur!"

M. George, inspecteur d'enregistrement, s'avance, flanqué de M. le commissaire central, et paraît plutôt être mal à son aise. Il gravit deux marches du porron, salue Monseigneur et lui dit :

"Je viens pour faire l'inventaire de la cathédrale, et si vous voulez bien vous y prêter, j'ai pu vous assurer que je le ferai avec tact et modération. — Je vous ai déjà vu à l'évêché lorsque vous êtes venu pour faire l'inventaire de la messe curiale, riposte le prélat, et, à la cathédrale comme à l'évêché, je dois vous opposer un refus catégorique. — Dans ces conditions, il ne me reste plus qu'à me retirer.

— Comme vous voudrez! Je vais vous donner lecture de ma protestation. — Mes instructions m'interdisent d'entendre cette lecture." Là-dessus, M. George de pivoter sur lui-même et de s'en aller pendant que Mgr Turinaz lit la protestation d'une voix vibrante :

"Avec le Pape, Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, je réprovoque et je condamne la loi de séparation, parce qu'elle est injuste et funeste, parce qu'elle viole les droits et les libertés les plus nécessaires des catholiques, le droit naturel lui-même, l'autorité, l'indépendance de la hiérarchie et du ministère ecclésiastique et la constitution essentielle de l'Eglise.

"Les catholiques de ce pays aux grandes traditions de foi et de vaillance veulent défendre leurs droits et leurs libertés, leur religion et l'Eglise dont ils sont les fils. Citoyens français, ils n'entendent pas être traités en esclaves et en parias."

L'émotion qui étreint la foule éclate en un formidable "Vive Monseigneur! Vive la liberté!"

Le prélat répète les dernières phrases. La foule est électrisée.

Mgr l'évêque termine en ces termes :

"D'ailleurs, de tels actes appellent sur ceux qui ont préparé et voté cette loi et qui en imposent l'exécution à leurs agents et à leurs fonctionnaires, la réprobation des hommes et les châtiments de Dieu.

C'est alors une véritable explosion d'enthousiasme, et, pendant quelques minutes, une ovation des plus grandioses faite au vaillant prélat.

Les hommes qui l'entourent chantent le cantique : *Je suis chrétien*, pendant que la foule applaudit frénétiquement.

DECRET

LE CHANT GREGORIEN

Voici un décret de la Sacrée Congrégation des Rites sur la reproduction de l'édition vaticane du chant grégorien, et sur l'approbation des éditions rythmées :

"Quelques écrivains ont demandé comment il fallait interpréter les règles contenues dans les Articles 2 et 4 du Décret ou des Instructions de la S. C. des Rites, du 11 Août 1905, concernant la publication et l'approbation des livres liturgiques de chant grégorien. Pour résoudre cette question, la même Sacrée Congrégation, par ordre de S. S. Pie X, fait les déclarations suivantes :

"1. — La forme intégrale des notes de chant doit être telle, que toutes les notes qui ont la même raison d'être ou signi-

fication, et qui pour cela, dans l'édition typique vaticane, sont représentées d'une seule et même manière, doivent également, dans toute autre édition, pour être approuvées par l'Évêque, s'y retrouver absolument semblables et égales. C'est pourquoi les signes, qu'on pourrait y ajouter avec la permission de l'Ordinaire, ne doivent absolument pas affecter la forme des notes ni la manière dont elles sont unies entre elles.

"2. — Bien que quelque édition ait été approuvée par l'Évêque ou même par la S. C. des Rites comme conforme à la Vaticane, quant au reste (*tamquam de cetero*), c'est-à-dire à l'exception des signes, il faut cependant qu'à l'avenir les règles ci-dessus soient strictement observées, de telle façon qu'entre les notes typiques et les signes ajoutés, il ne puisse plus y avoir de confusion possible.

L. X. S.

A. CARD. TRIPEPI, S. R. C.,
Pro Praef.

† D. PANICI, Archiep. Laodicen.,
Secret."

Le *Giornale di Roma* du 23 février en publiant ce décret, ajoute :

"Ce nouveau document est dans son ensemble une répétition du Décret du 11 août 1905. En effet, la première partie qui traite de la forme et du groupement des notes, avait déjà été exprimée en termes identiques : *Forma notarum aliorumque gregoriani cantus signorum ea debet servari, quam majores instituerunt et editio Vaticana adamussim exhibet.*

"Le pouvoir donné aux Evêques d'approuver les reproductions de l'édition typique était lui aussi exprimé ainsi : *Editione peracta ac confecta, nefas erit ipsam evulgare et in sacris functionibus adhibere cuique, nisi eam Ordinarius loci declaratione munierit, qua de ejus concordantia constat cum editione typica Vaticana. — Ordinarius vero declarationem hujusmodi non concedat, nisi prius censores in cantu gregoriano periti collatione facta diligentissime, in scriptis, onerata conscientia, testentur novam editionem cum Vaticana omnino concordare.*

"Ce qui est vraiment nouveau dans ce Décret, c'est la partie contenant les règles pour l'approbation des éditions avec signes rythmiques. Il faut d'abord remarquer que la S. Congrégation des Rites reconnaît sans restriction toutes les approbations données par Elle-même ou par les Evêques. Pour l'avenir (*deinceps*), les approbations ne seront plus données par la S. Congr. des Rites, mais par les Evêques, qui, sur l'attestation de personnes habiles dans le chant grégorien, (comme il est dit dans le Décret du 11 Août 1905, et aux mêmes conditions), reconnaîtront la conformité de ces éditions avec l'édition typique vaticane.

"Ces nouvelles règles étaient devenues nécessaires. En effet, plusieurs éditions autorisées, en reproduisant la première partie de l'édition vaticane, avaient, par un malentendu involontaire, altéré la forme de quelques notes (principalement celles dites liquescentes), ainsi que la disposition des groupes de neumes, qui joue un si grand rôle dans la substance même des mélodies grégoriennes.

"Enfin nous sommes particulièrement heureux de constater comment le nouveau document *legalise* la publication des éditions avec signes rythmiques des Bénédictins de Solesmes, éditions plusieurs fois approuvées déjà par la S. Congr. des Rites. En effet, ces éditions, en indiquant graphiquement les règles pratiques d'exécution par le moyen de signes, (et le Décret actuel les autorise), placés à côté des notes (en conservant leur forme traditionnelle), loin d'altérer l'écriture musicale du plainchant, ont pour effet d'en rendre le rythme très clair. Ainsi, sans cependant modifier la notation contenue dans l'édition typique, le mouvement de la mélodie est rendu évident; avantage qui a tant contribué à la diffusion de ces éditions, pour le plus grand bien de la cause grégorienne.

—:—

"Vous croyez semer des impies, la France récoltera des chrétiens."

M. DE MUN à Waldeck-Rousseau.

S. G. Mgr Bernard au milieu des siens

Le Carillon-Sacré-Coeur

Beloeil était en liesse samedi et dimanche.

Sa Grandeur Monseigneur Bernard, enfant de cette superbe paroisse si féconde en vocations religieuses, était au milieu des siens.

Pour la première fois depuis qu'il est évêque il visitait son village natal.

Aussi il aurait fallu voir, pour s'en faire une idée juste, le bonheur qui brillait sur tous les visages des heureux témoins de cette fête à la fois paroissiale et familiale.

Le programme a été le suivant : visite de Monseigneur à son vieux père et aux institutions religieuses ; grand-messe pontificale célébrée par Monseigneur, adresse des citoyens et réponse de Sa Grandeur ; grand banquet au couvent ; nouvelle visite de Mgr Bernard à son père et retour à sa maison épiscopale.

Partout, sur le passage de Sa Grandeur, les décorations avaient été magnifiquement préparées.

Le Carillon-Sacré-Coeur brillait tout particulièrement parmi les autres drapeaux.

A ce sujet, voici ce que nous a relaté la Patrie :

"Les drapeaux anglais et français mais surtout le nouveau drapeau canadien-français, le Carillon-Sacré-Coeur, faisaient les motifs principaux de ce pavé. Au clocher de l'église, pour la première fois, au couvent, au presbytère, au collège, chez MM. Perreault, Guertin, etc., etc., de vastes Carillon-Sacré-Coeur claquaient dans le vent et disaient la joie paroissiale."

Et le même journal faisant une description des décorations de l'église, ajoute :

"L'intérieur du joli temple dont Beloeil se glorifie était superbement décoré. De larges banderoles bleues, blanches, rouges et jaunes, tombaient de la voûte et rayonnaient de tous côtés, ponctués par des faisceaux de petits drapeaux Carillon-Sacré-Coeur, ornant les parois sur une infinité de points."

Sa Grandeur Monseigneur Bernard était de retour à Saint-Hyacinthe dimanche soir.

AVIS

A certains législateurs

Le Trifluvien du 6 mars publie une communication de M. l'abbé J.-A. Moreau, procureur du Séminaire des Trois-Rivières, sur l'état financier de cette institution durant l'année scolaire 1904-05. La recette totale a été, cette année-là, de \$16,537.26, et la dépense de \$26,558.52.

Avis aux législateurs qui auraient envie de prélever un impôt sur les biens religieux en général et les institutions enseignantes en particulier.

La Semaine Religieuse, de Québec, dit qu'il y a presque de la férocité à parler d'imposer des taxes sur des institutions qui ne tiendraient pas deux années debout, si le dévouement de leur personnel et la charité des diocèses ne les maintenaient à force de sacrifices."

Certains de nos confrères reproduisent nos articles sans en donner la provenance. Ce n'est pas loyal.

Pie X et les évêques français

Lors de la consécration à Rome, par Pie X, de 14 nouveaux évêques de France, choisis après la loi de Séparation, le saint Père réunit les évêques autour de Sa Personne, en Consistoire, et leur dit :

"C'est le propre de la divine Providence de remplir d'une force que rien ne peut briser ceux qu'elle a choisis pour des travaux difficiles. Or, cette tâche épiscopale qui est toute formidable, vous l'assumez dans des conjectures particulièrement graves. Parmi ceux dont le sort vous est confié, il s'en trouve qui ne conservent de leur religion que le nom. Aussi, je vous répète les paroles de la mission évangélique que le Christ Jésus adressa à ses apôtres : "Comme mon père m'a envoyé je vous envoie."

Les évêques, ainsi élus, ont ensuite reçu la consécration ; elle leur a été solennellement donnée à tous ensemble par Pie X le dimanche matin à Saint-Pierre.

GALLIFFET ET LES CASSEROLES

Plusieurs généraux, parmi lesquels le général Haillet, ayant protesté contre la fiche dressée par un E. M. Mouchard de Rennes contre le général de Lanouvelle, le général de Galliffet, ancien ministre de la guerre dans le cabinet Waldeck-Rousseau, a adressé à la victime des Loges :

"Le général de Galliffet au général de Lanouvelle à Rennes.

Mercredi, 14 février 1906.

Mon ami, je vous ai connu et employé sur maint champ de bataille — Mexique et ailleurs! — Vous avez toujours mérité l'estime et l'amitié de vos chefs comme celle de vos camarades. "Ca doit vous suffire." Méprisez "tous" les facheurs... Jetez-les tous à l'égout le plus voisin.

Amitiés.

GALLIFFET."

Les FF... de la loge l'Emancipation, de Montréal, sous-casserolles de la Grande Casserolle du Grand-Orient de France (F.F... Vadécart Lafferre, Combes et Cie), sont invités à donner leur avis au sujet de cette lettre! — Ne parlez pas tous à la fois!...

LA SOUPE SCOLAIRE EN ANGLETERRE

La Chambre des communes, en Angleterre, a discuté le premier bill présenté par le groupe ouvrier du Parlement. Il a pour objet de permettre aux autorités communales de donner un repas aux écoliers mal nourris, quitte à en faire rembourser les frais par les parents, si on le juge bon. L'opposition a trouvé à cette mesure un caractère trop socialiste. Le ministre de l'instruction, cependant, a cité l'exemple de la ville de Paris et a dit qu'il acceptait le principe de cette mesure.

M. J. Burns a déclaré que le gouvernement tâcherait de faire voter au cours de cette session cette mesure qui a été adoptée en seconde lecture et renvoyée à une commission spéciale.

La chambre a abordé en outre, la discussion d'une proposition de Sir Charles Dilke tendant à donner aux femmes les mêmes droits politiques qu'aux hommes, mais elle n'a donné aucune suite à cette proposition.

La liberté dans les journaux

Nous lisons dans les *Fleurs de la Charité* : "Certains directeurs de journaux ont une singulière idée touchant le droit de discussion. Selon ces messieurs à vues très larges, mais à conscience plus large encore, l'amour de la vérité les oblige à admettre toutes les opinions dans leurs colonnes. Ce procédé serait déjà dangereux et opposé au bon sens, car l'erreur n'a pas de droit, à plus forte raison ne peut-on le mettre sur le même pied que la vérité ; mais l'égalité est-elle bien réelle? Certainement non. Lorsque la discussion devient trop vive, lorsque le journal risque de se compromettre vis-à-vis d'un trop grand nombre de lecteurs, on annonce que, par amour de la paix, la polémique est arrêtée. On met au panier, avec de grands airs désolés les réponses les plus justes, sans se soucier des erreurs répandues dans le public et qui restent sans réfutation. C'est là un de ces procédés malhonnêtes qui ne fait pas honneur à certains journalistes. Leur jeu peut tromper les naïfs, et malheureusement ils sont nombreux ; à ceux qui voient clair appartient de les dénoncer.

Ces messieurs passent pour indépendants ; j'ai le regret de leur dire que leur indépendance ne brille pas par la franchise. Leurs préférences pour les idées fausses et dangereuses se cachant derrière les réponses que des gens bien intentionnés leur envoient. Ne serait-il pas mieux de ne jamais répondre dans ces journaux, ou tout au moins de ne pas traiter la question mise en cause. Ces feuilles soi-disant libérales en fait d'idées apparaissent bientôt pour ce qu'elles sont, des feuilles dangereuses. Le public mis en garde n'en ferait pas augmenter le tirage, et les bons journaux qui ne reconnaissent de droit qu'à la vérité atteindraient un plus grand nombre de lecteurs. Ne nous laissons donc pas attirer par ce prétendu concours d'opinions, ne fournissons pas de copie honnête : plus d'un lecteur s'y laisserait prendre, et donnerait au journal crédit d'un article juste que le Directeur n'aura pas osé refuser.

Répondons à l'erreur par l'affirmation des principes, et servons-nous pour cela des feuilles sérieuses. — Mais, dira-t-on, il faut combattre l'erreur sur son terrain, il faut éclairer les masses. — Parfaitement, mais, à notre époque, il y a intérêt à séparer les camps. Ils le sont déjà en principe, la franchise fait défaut pour qu'ils le soient en réalité. A nous de faire la démarcation ; nos ennemis ne prendront pas les devants, car leur intérêt est de se mêler à nous et de combattre soi-disant à nos côtés. Si nous tenons à répondre dans ces journaux, rentrons-y en combattants et non pas en alliés."

La parole est au Nationaliste!

"Le vaisseau à vapeur à cela de beau qu'il va droit son chemin vers le but qui l'attend. Contre la vague, contre le vent, contre les courants il suit la ligne droite.

"C'est le modèle de l'homme vertueux et ferme qui ne cède pas devant l'opinion, mais qui obéit à ses principes. Le bien est son but, la vérité est sa force, et si les obstacles se dressent devant lui il les brise ou les écarte."

A. B. ROUTHIER.

"Le génie c'est la patience de faire des efforts."

BUFFON.

QUE VA-T-ON FAIRE ?

Le correspondant romain du *Temps*, de Paris, lui écrit :

"On dit que le Pape donnerait l'ordre aux évêques d'organiser hiérarchiquement leurs églises en ne tenant compte que des exigences du droit ecclésiastique. Car organiser les associations culturelles, ce serait en partie reconnaître la loi nouvelle. On ne formerait donc pas les associations culturelles ; on conserverait l'institution très ancienne et très légale jusqu'ici des Fabriques ; on en éliminerait les maires et les membres non catholiques qui auraient pu s'y glisser, on y introduirait des membres nouveaux, en plus grand nombre, dans les grandes villes, par exemple, et ce serait là l'unique concession faite à la législation nouvelle. S'il plaît à l'Etat de considérer ces Fabriques ainsi élargies comme des associations culturelles, et de les laisser à ce titre en jouissance des églises, des objets mobiliers du culte, des fondations, tant mieux, sinon, ce sera la guerre religieuse s'accroissant de plus en plus.

"Nous ne formerons pas les associations culturelles, disent la plupart des nouveaux évêques ; ce serait reconnaître à l'Etat le droit de légiférer en matière ecclésiastique. Nous sommes obligés d'opposer une résistance au moins passive à la loi nouvelle ; c'est pourquoi nous conserverons nos Fabriques qui ont été jusqu'ici des institutions légales. L'unique concession que nous puissions faire, c'est d'en élargir le cadre."

M. FRANCOIS COPPEE

M. François Coppée publie un nouveau volume de vers qu'il présente au public avec cette courte préface :

"Mon premier recueil de poésies, le *Reliquaire*, parut en 1866. Il y a quarante ans de cela.

"Depuis lors, j'ai publié beaucoup d'autres vers, beaucoup trop sans doute, car j'ai rendu ainsi plus difficile le choix de la future anthologie, en admettant que, de tous mes écrits, elle conserve quelques fragments.

"Voici pourtant un nouveau volume de vers. Je l'ai composé sur le déclin de l'âge, en des heures cruelles pour les hommes de patriotisme et de foi. On ne s'étonnera donc pas de trouver, dans quelques-uns de ces poèmes, un écho de mes douleurs et de mes indignations.

"D'ailleurs, je m'inquiète peu du sort de ce livre. La renommée littéraire est une vanité à laquelle j'ai renoncé, comme à bien d'autres.

"Qu'on me pardonne seulement une innocente fierté, celle de cultiver encore, au soir de ma vie, un art qui fut mon constant souci et qui m'a donné les joies les meilleures. Peut-être ai-je été un très insuffisant serviteur de la poésie ; je demeure au moins un des plus fidèles."

UNE LEÇON A M. COMBES

Nous lisons dans la *Croix*, de Paris : Par dépêche spéciale, M. Combes vient d'être invité par ses compatriotes de Roquecourbe, à l'inventaire de leur église paroissiale. Voici le texte de cette dépêche :

"Roquecourbe à Combes, sénateur, Luxembourg, Paris. Inventaire 6 mars à votre église. Invitez vous et famille à inventorier baptistère, sainte table et autel ; frais de nourriture et de voyage à charge de la population catholique."

Les vaillants catholiques de Roquecourbe ont voulu inviter l'ex abbé à venir assister à l'inventaire de l'église où il a été baptisé, où il a si souvent communiqué et où, revêtu de l'habit ecclésiastique, il servait à l'autel ! Il pourrait en même temps inventorier les deux séminaires où il a été élevé, et payer ainsi sa dette de reconnaissance à ses anciens bienfaiteurs.

Gageons que cette dépêche a dû éveiller bien des souvenirs chez l'ancien président du Conseil, et qu'il ne se ventera pas de la leçon si sévère qui vient de lui être ainsi donnée.

Choses et Autres

On a publié le 8 mars courant à Londres, pour la première fois, le recensement de l'Empire britannique. La population a été de 398,401,744 habitants, dont 41,609,091 pour le Royaume-Uni, l'Ile de Man et les îles de la Manche. Au point de vue religieux, ces populations se subdivisent : hindous 208 millions, mahométans 94 millions, chrétiens 58 millions, bouddhistes 12 millions, païens 23 millions.

Nos compliments à l'*Indépendant*, de Fall River, qui vient de commencer sa vingt-deuxième année de publication.

L'Intention générale de l'Apostolat de la Prière, approuvée et bénie par Pie X, pour le mois d'avril, est : la conversion de nos frères séparés.

Depuis 1903, les socialistes perdent continuellement du terrain, en Allemagne. Aux récentes élections supplémentaires, ils ont perdu trois sièges électoraux.

Le 29 mars courant, on a inauguré la législature de la Saskatchewan. Les discours du trône est favorable à l'extension des chemins de fer.

Le correspondant, à Rome, du *Temps*, de Paris, télégraphie que Pie X a demandé leur démission à sept évêques et archevêques français. Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves.

Poursuite du retard apporté à la publication du règlement d'administration publique, concernant les associations culturelles, en France, la réunion du 13 mars, à laquelle les évêques avaient été convoqués, est ajournée.

Une nouvelle convocation leur sera prochainement adressée.

Une dépêche de Portland, Maine, annonce, qu'on a annoncé, le 28 mars courant, dans les cercles ecclésiastiques, les démarches nécessaires pour un successeur à Mgr William H. O'Connell, nommé récemment archevêque de Constance et coadjuteur de Mgr Williams, archevêque de Boston.

L'officialité diocésaine s'est assemblée pour faire le choix de trois noms de prêtres, qui seront soumis à une prochaine réunion des évêques suffragants de la province de la Nouvelle-Angleterre.

Les membres de l'officialité ont refusé de donner le procès-verbal de l'assemblée ou les noms de ceux qui y ont assisté.

A leur prochaine réunion, les évêques désigneront les noms choisis par les prêtres : "digne", "plus digne" et "le plus digne", puis ils les transmettront à la Sacrée Congrégation de la Propagande à Rome, qui, à son tour, les remettra au Pape.

On dit que l'assemblée de mercredi, à l'évêché, a été présidée par Mgr Williams, de Boston, et que les ecclésiastiques suivants y assistaient : Mgr O'Connell, le T. R. P. Edward F. Hurley, de Portland, et les six membres de l'officialité diocésaine : MM. les abbés N. Charrand, de Waterville ; P. E. Dupont, de Biddeford ; F. X. Trudel, d'Oldtown ; M. C. McDonough, de Bath ; M. F. Walsh, de Bangor, et Mgr Thomas H. Wallace, de Lewiston.

Les noms qui paraissent être le plus en faveur sont ceux de Mgr Hurley, de Mgr Wallace, et des abbés Charland, McDonough et D. J. O'Brien, ce dernier de South Berwick.

Les Franco-Canadiens, qui sont la majorité des fidèles du diocèse de Portland, désireraient un évêque de leur race.

Quand on a l'honneur d'être catholique, il ne faut pas se faire pardonner, il faut se faire respecter.

Général RÉCAMIER.
(Lettre du 1er mars 1906.)